



BILAN DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN 2021

Préfecture des Pyrénées-Orientales



BILAN DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES – 2021

EDITORIAL

Les Pyrénées-Orientales sont un des départements parmi les plus attractifs de France métropolitaine mais se caractérisent par des niveaux de chômage et de pauvreté élevés.

Ainsi le département enregistre-t-il le plus fort niveau de chômage avec un taux de 12,4 % au deuxième trimestre 2021 (contre 7,8 % en France métropolitaine, 9,4 % en région Occitanie).

Bien que le volume de recrutements en matière d'emploi soit à la hausse de 2,4 % en 2020, l'enquête « besoins de main d'œuvre » établie par Pôle Emploi fait ressortir parmi les 26 780 projets de recrutements 61 % de projets saisonniers, taux de saisonnalité le plus élevé des 13 départements d'Occitanie (moyenne Occitanie, 43 % ; France, 34 %).

Le taux de pauvreté des ménages dans le département est parmi les plus élevés de France Métropolitaine. Cette pauvreté concerne toutes les catégories d'âges, à commencer par les jeunes. Le nombre de jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation (NEETs) est de 13 239 (source Insee RP 2018) ce qui représente 28,4 % du total des jeunes (contre 19,7 % en Occitanie), dont 62,9 % NEETs chômeurs et 37,1 % de NEETs inactifs. Le décrochage scolaire est plus marqué dans le département pour les 15-17 ans que les chiffres enregistrés aux niveaux régional et national. D'une manière plus générale, les jeunes adultes des Pyrénées-Orientales présentent des facteurs de vulnérabilité plus importants que la moyenne nationale.

Par ailleurs, les Pyrénées-Orientales comptent 19,4 % de familles monoparentales, une part plus élevée qu'à l'échelle de la France métropolitaine (15,6 %), soit autant d'enjeux d'accompagnement et de soutien (parentalité, insertion, etc.).

Enfin, les personnes vivant seules sont proportionnellement plus âgées qu'à l'échelle de la France métropolitaine. Un quart d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté (23,9 %) contre un cinquième pour l'ensemble de la population (20,5 %).

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté prend tout son sens quel que soit l'âge et la composition des ménages.

Elle se déploie depuis plus de deux ans autour de cinq axes qui sont :

- garantir l'égalité des chances dès les premiers pas ;
- garantir un parcours de formation pour tous les jeunes ;
- renforcer l'accès aux droits ;
- lutter contre les inégalités sociales et de santé ;
- mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté.

Elle appelle plus que jamais la mobilisation de chacun avec la survenue de la crise sanitaire qui a engendré de nouvelles formes de précarités.

L'État, fort de ses services territoriaux et de l'action du Commissaire régional à la prévention et à la lutte contre la pauvreté s'est mobilisé autour de cette stratégie, de même que les collectivités territoriales. Le Conseil départemental et la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole se sont engagés dans cette stratégie par la signature de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

Pour le conseil départemental, outre les missions traditionnelles relevant de l'action sociale dans toutes ses dimensions, des initiatives spécifiques ont été lancées : une plateforme numérique affinitaire pour la recherche d'emploi par les bénéficiaires du RSA, le développement d'un travail sur

le bénévolat pour favoriser l'insertion sociale des BRSA et la mise en place d'une plateforme de mobilité solidaire, notamment.

Pour Perpignan Métropole Méditerranée l'engagement porte sur trois objectifs stratégiques déclinés chacun en actions : contribuer à un environnement favorable à la santé ; lutter contre toutes les précarités (alimentaire, d'accès au logement, à la mobilité, accès aux droits) ; favoriser l'insertion professionnelle des publics précarisés.

Enfin, l'implication de la Caisse d'Allocations Familiales, notamment dans les actions liées à la petite enfance, à la jeunesse et à l'accompagnement et le soutien à la parentalité, est à souligner.

Il faut se réjouir de cette mobilisation de tous en direction de la prévention et la lutte contre la pauvreté qui s'est amplifiée pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire auprès des plus démunis et notamment des jeunes particulièrement impactés.

Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales



La pauvreté en quelques chiffres :

Selon les départements, entre 5 et 25 % des habitants sont pauvres, au seuil de 50 % du revenu médian. Le taux de pauvreté se situe pour les ménages autour de 1 050 euros. Ce qui est le cas de 21 % des ménages des Pyrénées-Orientales contre 14,7 % en France (INSEE 14 mai 2021). En 2017, le revenu médian annuel des ménages par unité de consommation vivant sur le département s'élève à 18 880 euros, contre 21 110 euros à l'échelle nationale, soit un écart annuel de près de 2 230 euros. La vulnérabilité des ménages des Pyrénées-Orientales se retrouve également à travers l'analyse du taux de pauvreté. Si 14,5 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté à l'échelle nationale (2017), ce taux monte à 20,5 % à l'échelle départementale.

Les Pyrénées-Orientales se situent au quatrième rang des départements métropolitains ayant un taux parmi les plus élevés après la Seine-Saint-Denis, la Haute-Corse et l'Aude.

Le nombre de quartiers politique de la ville est de 10 soit de 9,5 % du nombre de QPV identifiés en Occitanie dans les 13 départements. Le poids population en QPV est de 6,4 % de la population du département alors qu'il est, en moyenne régionale, de 6,1 %.

Le poids population du département en Occitanie est de 8,1 %. À la fin 2019, le département comptabilisait 23 173 allocataires du RSA, soit 12 % des allocataires recensés en Occitanie (source D'Fiches DREETS Occitanie). 8,3 % de la population de 15 à 69 ans est bénéficiaire du RSA, soit la part la plus élevée observée en Occitanie.

La moitié de la population des Pyrénées-Orientales est couverte par une allocation de la CAF (50,1 %), une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (49,2 %). Une majorité des allocataires de la CAF sont des personnes isolées (49,5 %, soit 54 487 personnes), conformément à la tendance nationale (44,6 %).

11 680 personnes sont allocataires de l'allocation adultes handicapés (8,7 % des allocataires AAH en Occitanie) et 4 280 de l'allocation spécifique de solidarité (11,8 % des allocataires de l'ASS en Occitanie). 41 435 personnes ont bénéficié de la prime d'activité en 2019 (8,9 % des allocataires de la prime d'activité en Occitanie).

Le nombre de jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation (NEETs) est de 13 239 (source Insee RP 2018) ce qui représente 28,4 % du total des jeunes (contre 19,7 % en Occitanie), dont 62,9 % NEETs chômeurs et 37,1 % de NEETs inactifs.

Le taux de scolarisation des enfants de 6-10 ans est similaire sur le département des Pyrénées-Orientales (97,5 %) et à l'échelle nationale (97,6 %). Le même constat peut être dressé concernant le taux de scolarisation des enfants de 11-14 ans qui est un taux de 98,0 % sur le département et de 98,4 % à l'échelle nationale. On observe cependant une situation de décrochage scolaire des 15-17 ans plus marquée dans les Pyrénées-Orientales où cette tranche d'âge est moins scolarisée (92,6 %) qu'en moyenne sur la France métropolitaine (96,0 %). Enfin, le taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans est plus faible sur le département (44,5 %) qu'en moyenne à l'échelle nationale (52,6 %).

Les jeunes adultes des Pyrénées-Orientales présentent des facteurs de vulnérabilité plus importants que la moyenne nationale. Un tiers des jeunes du département vivent sous le seuil de pauvreté (33,3 %), contre 22,4 % à l'échelle nationale. De même, le revenu médian annuel des jeunes du département (15 470 euros par unité de consommation) est significativement inférieur à la moyenne nationale (18 200 euros par unité de consommation).

Le niveau de précarité des jeunes de moins de 30 ans est également supérieur à celui de l'ensemble de la population du département, avec un taux de pauvreté supérieur de 11 points et une différence de revenu médian de 3 410 euros annuels.

Avec 49,6 % de personnes au niveau de formation inférieur au bac, c'est le département parmi les moins diplômés de l'ensemble de la région, en particulier chez les jeunes de 16 à 25 ans (49,3 %). Il se place en avant dernière position après le Tarn-et-Garonne.

Les Pyrénées-Orientales comptent près de 20 % de familles monoparentales (19,4 %), une part plus élevée qu'à l'échelle de la France métropolitaine (15,6 %). On observe à l'échelle départementale une hausse du nombre de familles monoparentales (+2,6 % par an) plus rapide qu'à l'échelle nationale (+2,2 % par an). Ainsi, le nombre de familles monoparentales sur le département est passé de 23 018 en 2012 à 26 147 en 2017. Ces familles peuvent nécessiter des besoins plus importants d'accompagnement et de soutien (parentalité, insertion, etc.). Près de quatre familles monoparentales sur dix (39,3 %) résidant sur le département vivent au-dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Ce niveau de pauvreté des familles monoparentales est largement supérieur par rapport à la moyenne nationale (29,3 %).

Les personnes vivant seules sur les Pyrénées-Orientales sont proportionnellement plus âgées qu'à l'échelle de la France métropolitaine. En effet, près d'une personne sur cinq vivant seule sur le département est âgée de 80 ans ou plus (19,1 %, soit 16 057 personnes), une proportion supérieure de 3 points à la moyenne nationale (16,0 %). De même, la proportion de personnes vivant seule âgées entre 55 et 79 ans est plus élevée sur les Pyrénées-Orientales (45,5 %, soit 38 310 personnes) que la moyenne nationale (39,2 %).

Par ailleurs, les personnes isolées sont plus vulnérables financièrement que le reste de la population. Sur le département, près du quart des personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté (23,9 %) contre un cinquième pour l'ensemble de la population (20,5 %). Le revenu médian annuel des personnes isolées est également inférieur de 1 570 euros par rapport à la moyenne départementale.

AU CŒUR DES 5 AXES DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Axe 1: Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

En conjuguant différentes priorités : le soutien aux familles, la conciliation entre vie professionnelle et familiale des parents mais aussi la priorité sociale et redistributive qui font du développement de l'enfant, un enjeu central. Tous les enfants entre 1 et 3 ans doivent se voir offrir un cadre de socialisation précoce, via un accueil formel avec une première étape de rétablissement de l'équité, en offrant un accès universel à tous, indépendamment de leur milieu familial.

Le schéma départemental des services aux familles vient d'être finalisé par la Caisse d'Allocations Familiales. Une partie de ce schéma tend à la réalisation de ces objectifs. Adossé à l'instauration de l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, ce cadre permettra la mise en place d'un continuum éducatif de 0 à 6 ans. Ce schéma qui prévoit par ailleurs le renforcement et le déploiement des politiques de soutien à la parentalité, aborde la question de la formation des professionnels de la petite enfance, des développements des modes d'accueil de la petite enfance notamment dans les territoires fragiles.

Quelques mesures illustratives :

- Versement d'un « bonus mixité sociale » aux établissements d'accueil des jeunes enfants financés dans le cadre de la prestation de service unique CAF afin de favoriser la mixité sociale des enfants accueillis.
 - Poursuite de la mise en œuvre du dispositif crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).
 - Accompagnement à la préfiguration de la création d'un centre social et d'un espace de vie sociale sur 2 des quartiers politiques de la ville de Perpignan.
 - Rapprochement avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR) 66 pour le développement de l'animation de la vie sociale en milieu rural.

La CAF et le versement d'aides exceptionnelles nationales compensatoires versées par les Caisses d'allocations familiales, complémentaires à celles de l'État, pour les services d'accueil du jeune enfant (Eaje) confrontés à la fermeture partielle et / ou totale des places d'accueil

Afin de compenser une partie des baisses de produits d'activité occasionnées par la diminution des présences engendrée par la pandémie. Ces aides se sont élevées à 27 ou 17 € selon que les équipements d'accueil de jeunes enfants (Eaje, Psu et micro-crèches Paje) relevaient du droit public ou privé, et 3 € en maison d'assistant maternel.

Puis, pour inciter les Eaje à reprendre un fonctionnement à pleine capacité à compter de juin (10 € / place occupée).

Ces aides ont été versées dans le département, à :

- 71 Eaje conventionnés au titre de la prestation de service unique (Psu) : près de 3,9 millions €.
- 24 micro-crèches ayant opté pour le complément mode de garde (Cmg) : près de 250 000 €.
- 57 maisons d'assistants maternels : plus de 76 000 €.





La FDFR66 et l'identification et promotion de la vie sociale et actions nouvelles de soutien à la parentalité. Action portée par la fédération départementale des foyers ruraux 66 financées par l'État dans le cadre d'un appel à projets qui vise à identifier et à promouvoir l'animation sociale dans le cadre associatif et créer de nouvelles actions de soutien à la parentalité.

Le Conseil départemental et l'accompagnement des sorties de l'ASE des jeunes de 18 ans.

Au 31 décembre 2021, sur les 1 509 enfants étaient confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département, 30 jeunes sont devenus majeurs. En fin de leur prise en charge, la collectivité a conventionné avec l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) pour répondre à l'objectif de prévenir, par une approche globale d'accompagnement, les sorties sèches des mineurs sortant des dispositifs de protection de l'enfance et permettre une autonomie, une insertion sociale et professionnelle, des jeunes majeurs. Cet accompagnement est complémentaire du suivi réalisé par les référents ASE et les inspecteurs qui reçoivent tous les jeunes confiés à l'ASE à 17 ans pour un bilan et la définition d'un projet d'autonomisation. Cette action du Conseil départemental mobilise un intervenant social à temps partiel. 50 jeunes majeurs ont été accompagnés par l'ADEPAPE 66 en 2021, soit une évolution de 117 % par rapport à 2020.



Axe 2 : Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes, leur permettant de construire leur avenir

Outre l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, il s'agit de donner à chaque jeune toute sa chance dans son parcours d'insertion en veillant à ce que l'ensemble des dispositifs mobilisés permettent leur autonomisation progressive et leur insertion professionnelle.

L'action préalable est d'aller vers eux, particulièrement « les invisibles », qui ne font appel à aucun dispositif, pour leur offrir des possibilités d'accompagnement adaptés aux besoins de chacun : garantie jeunes, école de la deuxième chance, EPIDE, Pôle emploi, parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi (PACEA).

Dans le cadre du plan gouvernemental « # 1 jeune 1 solution », axe cohésion sociale du Plan de Relance pour les jeunes les plus en difficulté, 6 798 Parcours contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ont été enregistrés en 2021, 2 217 entrées en garantie jeunes enregistrées, 2 220 aides à l'embauche des jeunes allouées, 205 jeunes ont été en parcours insertion par l'activité économique, 1 950 accompagnements intensifs jeunes ont été réalisés par Pôle Emploi. Et plus largement, 7 291 aides exceptionnelles alternance au titre de l'apprentissage et 265 aides exceptionnelles alternance au titre des contrats de professionnalisation pour les jeunes ont été versées.

L'AFPA et la Promo 16-18 ans

Le centre AFPA 66 s'est engagé activement dans le plan d'action # 1 jeune 1 solution, au travers du déploiement des parcours Promo 16-18 qui ont pour finalité de leur faire bénéficier d'un programme original de 3 à 4 mois d'accompagnement pour leur ouvrir un avenir professionnel. Ce programme s'inscrit dans le contexte de l'obligation de formation des 16-18 ans et vient compléter les dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire.

En 2021, 60 jeunes ont intégré le dispositif entre avril et novembre (27 % issus des QPV, 30 % de filles, 70 % orientés par la MLJ). Avec de nombreuses belles réussites qui ont été enregistrées. En 2022, 50 parcours sont prévus sur le premier trimestre.



La MLJ et le dispositif « repérer les invisibles »

Pour ce dispositif, la mission locale jeunes a mis en place un partenariat sous forme de consortium large (MLJ, Club FACE, le SPIP, le CJD, l'UPE, Profession sport et les Dragons catalans) qui a permis de repérer 385 jeunes dont 378 ont pu être mobilisés ou remobilisés vers les dispositifs d'accompagnement jeunes après la réalisation d'un diagnostic approfondi, la mise en place d'ateliers pour révéler les compétences, savoirs être et motivations des jeunes, l'utilisation du sport comme vecteur d'insertion et d'inclusion, et la création de passerelles avec les entreprises afin d'engager les jeunes dans une dynamique en lien avec le monde économique.



Le Conseil départemental et l'opération « Nos quartiers ont du talent »

De jeunes diplômés issus d'univers sociaux défavorisés, bénéficiaires des minima sociaux, peinent, malgré leurs diplômes (Bac + 2 et plus) à s'insérer durablement dans le marché du travail. Un partenariat, via convention entre le Conseil départemental et l'Association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) a été mis en place pour permettre à ces jeunes de bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé à travers le parrainage. NQT au-delà du réseau de marraines et parrains, propose à ces jeunes de nombreux outils d'e-learning et l'accès à des événements au sein des entreprises partenaires. Les prescriptions sur l'action sont faites par les référents rSa. L'objectif attendu est l'accompagnement de 65 jeunes brSa sur l'année.

Ce dispositif d'accompagnement développé sur le territoire national depuis 2006 et 2014 au niveau de la région Occitanie a permis en 2018, l'accompagnement de 1700 jeunes de la région pendant 6 mois en moyenne. 70 % d'entre eux ont été recrutés.



Axe 3 : Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

L'objectif est de simplifier l'accès aux droits et aux services sociaux pour accompagner toutes les formes de vulnérabilités. Cela passe par une modernisation du système de délivrance des prestations sociales. Parmi les actions, les référents parcours, le déploiement des points conseil budget, la garantie d'un premier accueil social inconditionnel, en constituent des illustrations.

La domiciliation est un dispositif central pour garantir l'accès aux droits pour des personnes sans domicile stable. Elle leur permet de disposer d'une adresse pour recevoir et consulter leur courrier de manière constante et confidentielle. La domiciliation est assurée soit par un centre communal d'action sociale, soit par un centre intercommunal d'action sociale ou par un organisme agréé par la préfecture. 8 opérateurs sont actuellement titulaires d'un agrément domiciliation dans le 66. L'une des 19 nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté (acte II de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté) consacre un budget national de 15 millions d'euros au financement de la domiciliation. Cette dotation est répartie par moitié sur les années 2021 et 2022 et a pour finalité :

- d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des bénéficiaires et d'environnement de travail des intervenants (professionnels et bénévoles) : travaux de rafraîchissement, de rénovation des locaux, de signalisation, d'aménagement des bureaux réservés aux entretiens pour garantir notamment la confidentialité ;
- de développer/actualiser les outils de gestion de l'activité (hors logiciel de gestion) : achats de matériels informatiques, d'équipements mobilier (armoires de stockages du courrier) ;
- d'améliorer les conditions de sécurité du site d'activité ;
- d'élargir l'amplitude de fonctionnement et d'ouverture de l'activité.

Deux lauréats départementaux pour 2021 : l'association Solidarité-Pyrénées et la Mission Locale Jeunes ont bénéficié de crédits à cette fin.

Les points conseil budget (PCB).

La généralisation des Points Conseil Budget (PCB), prévue par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, a débuté en 2019 par la labellisation de 150 PCB sur huit régions. Cette labellisation a été étendue en 2020 à l'ensemble des régions avec l'installation de 250 PCB supplémentaires. En 2021, 100 PCB supplémentaires ont été labellisés au plan national. Deux nouveaux PCB ont été labellisés dans le département (Un à l'UDAF et un à l'AT66), ce qui porte à quatre le nombre dans les Pyrénées-Orientales (2 UDAF, 1 Médiance et 1 AT66).

Le Conseil départemental et son engagement pour la création d'un réseau coordonné et outillé d'acteurs en charge de l'accueil social inconditionnel de proximité.

La collectivité a, dans ce cadre, lancé l'expérimentation d'un premier Conseil Local d'Accès aux Droits sur le territoire de Roussillon Conflent qui pose l'engagement institutionnel et politique des acteurs du territoire en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité, et à définir, sur chaque bassin, les périmètres d'action et articulations entre les différentes structures. Les CLAD structurés autour des Maisons Sociales de Proximité du Département, animent les réseaux d'acteurs et favorisent la diffusion d'une culture commune (immersions, formations interinstitutionnelles, outils communs, temps de rencontres...).

13 partenaires sont impliqués dans cette expérimentation qui a permis la création d'un répertoire numérique des ressources pour l'accompagnement des publics en situation de précarité (lieux ressources, lieux d'accès au numérique). L'annuaire géolocalisé est articulé autour de 5 thématiques : services numériques, alimentaire, hygiène, habillement et mobilité.



La communauté de Communes Perpignan Méditerranée Métropole et la médiation santé logement.

L'association Solidarité-Pyrénées a été retenue par la communauté de communes, en lien avec les bailleurs sociaux, pour développer un dispositif expérimental d'accompagnement au logement assorti d'une approche d'accès aux soins, dont les objectifs sont :

- de reprendre contact avec les ménages en rupture avec les services sociaux et les bailleurs alors que leur situation laisse à craindre des difficultés à plus ou moins long terme dans la gestion de leurs logements (troubles de voisinage, rupture avec l'accès aux soins, non accès aux équipes techniques du bailleur pour procéder aux réparations et à l'entretien des équipements, salubrité...).
- de développer une insertion durable dans de bonnes conditions à destination de ces ménages bénéficiaires du parc social.

Le dispositif est à ses prémices, les premiers accompagnements démontrent l'intérêt d'une approche globale par deux professionnels issus du champ social et de la santé. De décembre à novembre 2021 période où l'action a été mise en œuvre en 2021, 22 ménages ont ainsi été orientés par les différents bailleurs du territoire (dont 9 femmes et 13 hommes seuls), une prise de contact avec l'ensemble des ceux-ci a été faite qui s'est traduite par la visite à domicile de 8 ménages dont 6 ont accepté un accompagnement. Cette action a permis de repérer des pathologies : syndrome anxieux, dépression chronique, syndrome de Diogène incomplet et complet, addictions tabac/alcool/drogues, diabète, troubles cognitifs (mémoire, saute d'humeur, etc.), cardio-vasculaires, rhumatismales, problèmes dentaires et ophtalmologiques, personnes porteuses de handicaps. Elles sont généralement liées à une mauvaise observance thérapeutique, ou à l'absence de suivi médical et d'examen complémentaires.

Elle a permis de déceler des problèmes d'ordre social et administratif de natures diverses : d'appropriation du logement, de son entretien et du savoir habiter, de présence de parasites (cafards, punaises de lit), d'incurie, d'isolement lié à une altération/rupture de liens familiaux/amicaux, d'isolement lié à l'environnement social, vulnérabilité/fragilité, crainte du changement, de difficultés dans la gestion budgétaire et endettement, de difficultés dans la réalisation et le suivi des démarches administratives, de fracture numérique, d'analphabétisme.

Elle a permis de les orienter selon le diagnostic social vers les assistantes de service social de secteur, les assistantes de service social PA/PH, voire l'assistante de service social Clinique Saint Pierre, les travailleurs sociaux Office 66 et HPM, les mandataires judiciaires, l'AT66... Pour le diagnostic de santé : Services CPAM, Centre d'Examen de Santé CPAM, MDPH, médecins généralistes, psychiatres, équipe mobile Psycho-Gérontologie, équipe mobile psychiatrie précarité, centre de radiologie, mutuelles.

Et au vu des problèmes rencontrés de les orienter par ailleurs vers la CAF, le centre des impôts, les banques, le service des eaux...



Axe 4 : Lutter contre les inégalités sociales de santé

L'accès de chacun à une couverture complémentaire pour éviter le non recours aux droits santé, le renouvellement automatique de l'accès à la couverture maladie universelle complémentaire pour les allocataires de revenus de solidarité active seront complétés par le renforcement de dispositifs médico-sociaux dédiés à la prise en charge des personnes précaires. La création de lits d'accueil médicalisés et de lits halte soins santé ou d'appartements de coordination thérapeutique en constituent les éléments de renfort de ces dispositifs.

Le département pour les personnes sans abri, confrontées à des problèmes de santé dispose désormais de 20 lits halte soins santé dont 6 ouverts entre 2020 et 2021 ; soit une augmentation de l'offre de 43 % à la faveur de la mise en œuvre du Plan.

La communauté de communes PMM et la médiation santé.

Essentielle pour l'accès aux soins des populations qui en sont les plus éloignées comme celles en situation d'habitat indigne.

L'action a été amplifiée par le soutien d'accompagnements autres que physique afin de garder le lien en période de confinement (écoute téléphonique, réseaux sociaux...), de participer au repérage des publics cibles, en lien avec les acteurs de proximité : CCAS, mairies, associations, dans une perspective de coordination des partenaires autour de cet objectif.

Les associations qui œuvrent à la médiation en matière de santé auprès des populations de tradition gitane et des gens du voyage ont par ailleurs vocation à être soutenues. La médiation en santé est un processus temporaire de « aller vers » et du « faire avec ». Les objectifs sont bien évidemment le retour vers le droit commun, le recours à la prévention (nutrition, addictions, éducation santé, vaccination, santé sexuelle), aux soins et à l'autonomie.



Le Conseil départemental et l'accès à une alimentation solidaire et locale

La nutrition est reconnue enjeu de santé. Dans ce contexte marqué par des réalités socio-économiques difficiles, avec de nouvelles formes de précarité qui émergent, du fait de la crise sanitaire, le Conseil départemental a souhaité impulser un nouveau partenariat pour favoriser une alimentation locale de qualité (notamment en produits frais tels que viande et yaourts) pour les personnes les plus vulnérables. Cet engagement s'est notamment illustré par la mise en place, en 2020, d'un partenariat Banque alimentaire/ Chambre d'agriculture/ Département avec soutien financier pour un double objectif : d'une part, consolider la distribution de colis alimentaires en direction des plus vulnérables, et d'autre part, promouvoir la production agricole locale et les circuits courts. Les fonds accordés ont ainsi été fléchés sur l'achat de produit frais 100 % locaux.

Le budget consacré à l'action en 2021 d'un montant de 100 000 € a permis les distributions mensuelles tout au long de l'année à hauteur de :

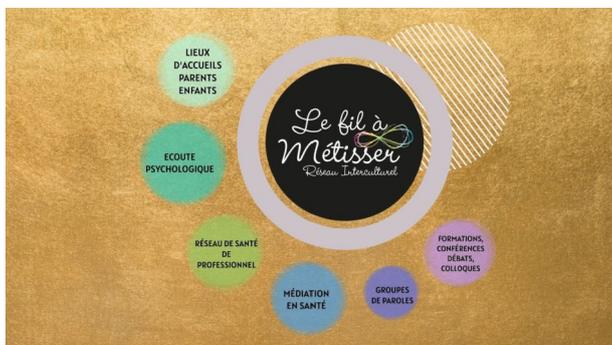
- 3 palettes de yaourts (6 900 unités) ;
- 1 500 kg de viande en poches de 500 g.

Soit 20 000 personnes aidées par la Banque Alimentaire avec une augmentation de 10 % au cours du 3^e trimestre sur l'ensemble du département. Une dimension pédagogique pour les 60 associations caritatives et les 15 CCAS en charge de la distribution alimentaire sur le département, qui peuvent valoriser auprès de leurs bénéficiaires l'intérêt d'une consommation de qualité et locale.



L'État et la médiation santé avec l'association Le Fil à Métisser

Le projet consiste à proposer des temps d'écoute de proximité à une population en grande précarité et qui ne peut y accéder par ailleurs, puis d'animer un réseau de santé avec les professionnels qui l'accompagnent et enfin de proposer des médiations vers le système de santé. L'objectif général du projet est d'éduquer et prévenir pour réduire les inégalités de santé des populations gitanes des quartiers St-Jacques et Nouveau Logis de Perpignan en agissant dans le domaine de la prévention par l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement et en améliorant les parcours de soins par le développement de partenariats pluridisciplinaires, par la prévention et la promotion de la santé.



Axe 5 : Mieux accompagner vers l'action pour sortir de la pauvreté

L'État a été amené à renforcer son partenariat avec les collectivités territoriales notamment en contractualisant avec celles-ci. Le Conseil départemental et, en suivant la communauté de communes Perpignan Méditerranée Métropole, se sont engagés dans cette stratégie par la signature de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

Il a par ailleurs déployé tout un dispositif d'appels à projets sur des thématiques phares pour le développement d'initiatives dans les territoires, notamment associatives (lutte contre la précarité et l'accès aux biens essentiels, accès aux droits, soutien aux familles, insertion sociale et professionnelle).

Au-delà du plan, il s'est attelé à organiser le dispositif des maisons France service. Elles répondent à un objectif de rapprochement entre les services publics et les usagers. Elles ont bénéficié du soutien de l'État en dotations de fonctionnement et d'investissement pour financer les locaux et les postes d'agents d'accueil. Le déploiement dans le département correspond à un label par canton. En 2022 de 23 labels maisons France services attribués le département passera à 25. Elles connaissent un vrai succès en termes de fréquentation de par les services d'accompagnement (notamment numérique) qu'elles offrent.

Le Conseil départemental et le bénévolat, une opportunité supplémentaire de favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le bénévolat volontaire est proposé comme une étape supplémentaire dans un parcours d'insertion. Il permet à une partie du public en situation d'isolement, d'une part de se sentir utile et de regagner un capital de confiance et d'autonomie, et d'autre part de développer des qualités et compétences personnelles dans l'objectif de penser ou repenser un projet personnel et professionnel.

Cette action a permis d'identifier 600 associations par le prestataire retenu, sur tout le département et sur une grande diversité de secteurs d'activité. 43 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dont 14 ont intégré une association.



Le Conseil départemental et l'innovation pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa autour de deux actions phares :

- D'une part, le lancement, en juin 2020, de sa plateforme affinitaire « Objectif emploi 66 » (mise en relation directe des allocataires du RSA et des employeurs locaux). Fin 2021, 1 847 allocataires et 371 employeurs étaient inscrits. 1 732 postes ont été publiés. Ce sont 250 postes mensuels en moyenne à pourvoir qui ont été recensés. Cette action a permis d'enregistrer 220 sorties positives (formation, création d'entreprises, emploi), dont 189 à l'emploi (136 emplois de plus de 6 mois).

- D'autre part, la création d'un nouveau mode d'accompagnement vers et dans l'emploi avec le lancement, dès l'été 2020, d'un appel à projets intitulé « Ensemble, faisons rimer économie locale et solidarité », avec la volonté d'impulser une offre innovante d'accompagnement des allocataires du RSA et des employeurs, ainsi qu'à inscrire l'outil

« Objectif emploi 66 » dans les usages. 377 allocataires ont été coachés par les partenaires de l'appel à projets. 123 ateliers collectifs ont été menés, 248 ateliers individuels et 1 job dating multi-partenaires réalisé.

Nombre d'acteurs ont été impliqués dans le cadre de cette action en 2021 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA 66), CEEI Plein Sud Entreprises, CCAS de Perpignan, USAP formation, Union Pour l'Entreprise 66 (UPE 66), Club Face Pays Catalan, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) 66 & 11.

Fort de cette dynamique, le Département a également intensifié le soutien à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA en augmentant significativement le nombre de ses contrats aidés du secteur marchand (CIE). L'enveloppe Contrats Initiative Emplois (CIE) prévue dans la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens est au vu de sa consommation, passée de 50 à 100 CIE.



La Communauté de communes Perpignan Méditerranée Métropole et le dispositif Travail Alternatif payé à la journée (TAPAJ)

Action qui s'adresse à la jeunesse la plus éloignée des dispositifs de droits communs, pour les jeunes dans des situations extrêmes mettant en péril leur équilibre mental et physique (errance, mendicité, absence d'accès aux soins, rupture sociale et familiale, addictologie...). Le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée), a vocation de proposer à ces jeunes une porte de sortie vers un projet de vie structurant. Souvent sans soutien familial, ils sont isolés sur le territoire et alternent entre des hébergements chez des tiers et des hébergements d'urgence sociale. Ils sont principalement orientés par les structures partenaires du département. Ils intègrent le programme TAPAJ avec l'envie de « sortir de la galère et de travailler pour moins consommer durant la journée » et qui suscite chez eux un fort sentiment de valorisation.

L'association Joseph SAUVY retenue par PMM, prend appui sur une structure experte : le CAARUD Ascode (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) situé sur le quartier St-Martin. C'est à partir de cet établissement qu'ils peuvent s'inscrire sur des temps de travail. De la période du 1er octobre au 31 décembre, de mise en œuvre de l'action en 2021, 20 jeunes d'un âge moyen de 21 ans à majorité masculine (70 %) ont participé à 9 plateaux et travaillé 155 heures.

TAPAJFRANCE
Travail Alternatif Payé À la Journée



Contact presse :

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Conseillère Communication & médias
Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la
pauvreté, DIPLP
14 avenue Duquesne, 75700 PARIS – 07SP
Tél : 01 40 56 63 05

pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

Cheffe du bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Préfecture des Pyrénées-Orientales
24, quai Sadi Carnot 66915 PERPIGNAN Cedex 9
Tél : 04.68.51.65.40 – Mobile : 07.85.44.44.37

eric.doat@pyrenees-orientales.gouv.fr

Directeur départemental de l'emploi, du travail
et des solidarités des Pyrénées-Orientales
76, boulevard Aristide Briand 66026 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04.11.64.30.37 – Mobile 06.29.85.78.93